

**DEPARTEMENT
DE LA CORREZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON**

Membres en exercice	15
Présents	10
Représentés	1
Votants	10
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et trois, le vendredi 31 mars à 20 H,
le Conseil Municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

Date de la convocation : 21-03-2023

Secrétaire de séance : Clément LOUBRIAT

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELLOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Carine DUCHOWICZ,

Conseiller absent excusé : Yoann ROUQUIÉ, Caroline PICARDA,

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Christian LEYMARIE a donné pouvoir à Didier DUBUIS,
Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

**OBJET : Aides aux collectivités
Contractualisation départementale 2023-2025**

M. le Maire présente aux élus les modalités d'aides financières du département qui repose sur une contractualisation de 3 ans.

Il donne les détails chiffrés de cette contractualisation adoptée par le Conseil Départemental réunit en séance le 24 février 2023 qui doit être validée par le Conseil Municipal.

Il précise que les opérations retenues bénéficient automatiquement d'une autorisation anticipée de mise en chantier.

Il demande aux élus de délibérer pour accepter et valider cette contractualisation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE et ACCEPTE la contractualisation départementale 2023-2025 proposée par le Département, dont le tableau récapitulatif est joint à la présente délibération.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le contrat de solidarité.

Pour copie conforme,
Le Maire,

